

ma une Monarchie de ses propres conquêtes. Clovis son Petit-fils instruit par un exemple si dangereux , réunit en sa Personne la Dignité de Roi & l'Emploi de General. J'apprens, lui écrit St. Remy ; que vous conduisez vous-même vos Troupes, & il n'est pas surprenant , àjoute ce Prélat, qu'un Prince sorti de si grands Capitaines, paroisse à la tête de ses Armées.

Clotaire II. Roi de Neustrie ou de la France Occidentale, s'étant rendu Maître du Royaume de Bourgogne, engagea habilement les Seigneurs de ce Royaume, après la mort du Maire Varnacaire, à supprimer en sa faveur cette Dignité éminente, & rivale, pour ainsi dire, de celle de Souverain.

Cet exemple nous fait voir qu'il étoit au pouvoir des Grands de chaque Etat de déferer la Qualité de Maire à quelqu'un d'entr'eux, & que ce ne fut que l'habilité & le grand pouvoir de Clotaire ; qui avoit réuni toute la Monarchie sous sa Domination, qui engagea les Bourguignons à supprimer cette Charge pendant son Regne. Mais tous ses Successeurs, & sur tout depuis le Regne de Clovis II. son Petit-fils, la Dignité Royale fut toujours séparée de celle de Maire du Palais ; & nos François se maintinrent dans le droit d'élire celui d'entr'eux qu'ils croyoient le plus capable de commander. Nous avons une preuve assez particuliere de ce droit d'élection sous le Regne de Sigebert I. Roi d'Austrasie & Oncle du même Clotaire.

Les Grands de ce Royaume ayans élu pour Maire du Palais un Seigneur apellé Chrodin, il refusa genereusement cette grande Place, & il allegua pour raison de son refus, que la plupart des Grands de l'Etat étans ses parens, il seroit obligé